

Municipalité de Method  
Rue de la Forge 22  
Case postale 52  
1438 Method



## Bulletin périodique d'information n° 02/2020

*Mercredi 29 avril 2020*

*Prochaine parution: mercredi 29 juillet 2020*

Chères habitantes, chers habitants,

Le deuxième bulletin de l'année paraît en ces circonstances bien particulières qui rythment aujourd'hui nos vies, au ralenti pour certain·e·s et en pleine agitation pour celles et ceux dont l'activité nous est tout particulièrement indispensable.

De nombreuses initiatives de solidarité ont été mises en place au niveau local, autant par les collectivités que par les citoyennes et citoyens: prêter main forte aux plus vulnérables, soutenir les artisan·e·s, commerçant·e·s et autres indépendant·e·s dont le gagne-pain est menacé, remercier le personnel hospitalier, mais aussi affirmer que nous continuons de vivre malgré le confinement.

Ainsi, la jeunesse a organisé un service de soutien aux personnes à risque en collaboration avec la Commune. Des habitantes et habitants ont imaginé des concerts spontanés le samedi soir, respectant attentivement les distances de sécurité. Les cloches résonnent chaque soir à 21h pour remercier celles et ceux qui s'engagent sans compter, mais aussi pour nous remercier et nous encourager les un·e·s et les autres, nous qui suivons les recommandations avec respect.

Pendant ce temps, l'administration communale a adapté son fonctionnement, mais continue à pouvoir traiter l'essentiel des affaires. Nous pouvons donc vous transmettre un bulletin sans agenda communal, mais toutefois bien fourni.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture, tout en réitérant nos remerciements à toutes et tous et en espérant que vous pourrez profiter au moins partiellement des bonheurs du printemps.

## Coronavirus - mesures particulières

Pour rappel, différentes mesures ont été prises par la Commune afin de réduire les risques de propagation de la pandémie et garantir la sécurité de toutes et tous. Notamment:

- Le bureau communal est fermé au public (mais atteignable par téléphone pour vos différentes demandes).
- L'organisation de la déchetterie est modifiée. Un éco-point est installé au chemin des Grébeires en libre accès. Des ouvertures de la déchetterie sur le site habituel sont effectuées occasionnellement.

À ce sujet, nous vous informons de la prochaine **ouverture du site habituel de la déchetterie ce samedi 2 mai de 8h00 à 12h00.**

Les usagers et usagers ne se rendront à la déchetterie qu'en cas de stricte nécessité et les distances de sécurité seront scrupuleusement respectées. En ce qui concerne les encombrants, seront acceptés uniquement des déchets trop volumineux pour un sac poubelle 110 litres. Les autres déchets non recyclables pouvant entrer dans les sacs taxés seront refusés dans cette benne.

## Fin du confinement : Un jeu de piste pour l'artisanat et le commerce local

Et si nous organisions une fête villageoise pour célébrer la fin du confinement ?

C'est l'idée qui a germé dans la tête de Mary Lucchino, pour rassembler les Mathoulonnes et les Mathoulons en leur faisant découvrir les nombreux talents que le village regroupe. À plusieurs, nous pourrions marquer cet événement.

Si vous êtes intéressé·e·s à participer à l'organisation d'une manière ou d'une autre (en particulier pour les artisan·e·s et commerçant·e·s), contactez Mary L. au 078 744 63 93 (Rue de La Forge 9).

## Poste

Comme annoncé dans le tout-mé-nage transmis par la Poste, le bureau postal va fermer, au profit d'une filiale gérée par le nouveau magasin *Ho ! Terroir*.

Un prochain communiqué de La Poste, en principe le 5 mai, préciera toutes les informations nécessaires (date du transfert, services disponibles, etc.).

## Mur du cimetière

Suite aux rafales de vent de la nuit du 28 février, le mur du cimetière, fragilisé par le lierre, s'est partiellement effondré. Nous avons donc dû prendre des mesures en retirant le lierre, alors que le reste suit son cours.

## Report de l'accueil du Tour du Pays de Vaud

Les événements nous contraignent à annuler l'accueil d'une arrivée de la course cycliste du Tour du Pays de Vaud, prévue le vendredi 29 mai 2020.

Nous pouvons cependant d'ores et déjà vous annoncer que ce n'est que partie remise au **vendredi 28 mai 2021** !

## Chenilles processionnaires

Des chenilles processionnaires ont été repérées à l'orée de la forêt de la Seraule, ainsi qu'au petit parc. Pour rappel, les poils des chenilles processionnaires possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques

Au petit parc, des mesures ont pu être prises, mais nous ne pouvons bien sûr pas garantir que toutes les chenilles aient disparu. Concernant la forêt, renseignements pris auprès du garde-forestier, nous ne pouvons malheureusement rien entreprendre de particulier à ce sujet. Nous vous informons donc qu'il vous appartient de prendre toutes les précautions utiles à vous protéger, ainsi que vos animaux.



## **Velafrica: des vélos pour l'Afrique**

Le projet Velafrica collecte de vieux vélos, les remet en état et les envoie en Afrique par bateau. Plus de 24 000 bicyclettes partent ainsi chaque année de Suisse vers le sud où ils facilitent la vie des gens.



Vous aurez la possibilité d'y participer grâce à un point de collecte qui sera installé à la déchetterie, dès que celle-ci pourra rouvrir normalement.

## **Piscines : rappel des règles en vigueur**

Les beaux jours approchent et avec eux le désir de profiter des joies aquatiques et d'installer une piscine dans son jardin. À ce propos, la Municipalité se permet de vous rappeler les règles en matière d'autorisation pour l'installation des piscines privées.

**Piscine avec bassin fixe, enterrée ou semi enterrée, indépendamment du volume du bassin :**

Mise à l'enquête publique obligatoire.

**Piscine avec bassin fixe ou démontable d'une saison à l'autre, hors sol et d'une capacité supérieure à 15 m<sup>3</sup> :**

Mise à l'enquête publique obligatoire.

**Piscine avec bassin fixe, hors sol et d'une capacité inférieure à 15 m<sup>3</sup> :**

Autorisation municipale, dispense d'enquête publique, signature des voisins.

**Piscine avec bassin démontable d'une saison à l'autre, hors sol et d'une capacité entre 5 m<sup>3</sup> et 15 m<sup>3</sup> :**

Autorisation municipale, dispense d'enquête publique, signature des voisins.

**Piscine avec bassin démontable d'une saison à l'autre, hors sol et d'une capacité inférieure à 5 m<sup>3</sup> :**

Aucune autorisation nécessaire.